

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 20 décembre 2022, à 19h.

SONT PRÉSENT.E.S : les conseillères Joëlle Kergoat et Marie Ségleski ainsi que les conseillers Raphaël Ciccariello, Joseph Kula et Benoît Thibeault

EST ABSENTE : la conseillère Brigitte Chagnon

Sous la présidence du maire, M. Yves Bélanger. Aussi présente Vicki Emard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim et Karine Paquette, directrice générale adjointe par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière par intérim, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h 00.

2022.12.287

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022**
5. **ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes payés
 - 5.2 Résolution – Fermeture des services municipaux pour les Fêtes 2022
 - 5.3 Résolution – Fermeture des services municipaux pour l'année 2023
 - 5.4 Résolution – Radiation de factures diverses
 - 5.5 Dépôt – Registre public des déclarations des élus
 - 5.6 Résolution – Inscription au programme emplois d'été Canada
 - 5.7 Résolution – Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2023
 - 5.8 Résolution – Autorisation aux procureurs de la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle à signer et autoriser les constats d'infraction en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme émis pour et au nom de la municipalité de La Macaza
6. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.1 Résolution – Permis de voirie
 - 6.2 Résolution – Autorisation de deux paiements à l'entreprise Interchantiers pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est
 - 6.3 Résolution – Autorisation d'un paiement à la firme HKR consultation ingénierie appliquée pour la surveillance de chantier de réfection du chemin du Lac-Chaud Est
 - 6.4 Résolution – Autorisation d'un paiement au Groupe ABS pour le contrôle des matériaux de la réfection du chemin du Lac-Chaud Est
 - 6.5 Résolution – Autorisation de paiement à Laforge environnement pour des analyses de l'eau du lac Chaud
 - 6.6 Résolution – Correction de la résolution pour l'embauche de M. Yves Beaulieu au poste de journalier chauffeur opérateur saisonnier temporaire
 - 6.7 Résolution – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
7. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
9. **LOISIRS ET CULTURE**
10. **BIBLIOTHÈQUE**
11. **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

11.1 Résolution – Adoption du règlement 2022.183 décrétant les taux variés de taxation foncière et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2023

12. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère madame Marie Ségleski

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour

ADOPTÉE

Vicki Emard

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX

2022.12.288

RÉSOLUTION - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 novembre 2022 et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022, la directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat

Et résolu à la majorité

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 novembre 2022 et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022.

ADOPTÉE

Vicki Emard

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2022.12.289

RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES PAYÉS

CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des déboursés du mois de novembre a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 97 674.46 \$

REMISES D.A.S. : 48 350.60 \$

COMPTES PAYÉS PAR CHÈQUES AU 14 DÉCEMBRE 2022: 36 798.73 \$

COMPTES PAYÉS PAR VIREMENT MANUEL : 116 598.67 \$

PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS : 19 999.50 \$

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

PAIEMENTS PAR INTERNET : 2 259 630.93 \$

TOTAL : 2 579 052.89 \$

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la liste officielle des déboursés et des comptes payés du mois de novembre 2022.

ADOPTÉE

Vicki Emard

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.12.290

RÉSOLUTION - FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX POUR LES FÊTES 2022

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat

Et résolu à l'unanimité

De fermer les bureaux municipaux du 21 décembre 2022 à 12 h au 3 janvier 2023, 8 h.

ADOPTÉE

Vicki Emard

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.12.291

RÉSOLUTION - FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

De fermer, conformément aux fêtes légales prévues par la Loi et à la convention collective en vigueur, tous les services municipaux pour les fêtes suivantes :

Le Vendredi saint, le 7 avril

Le lundi de Pâques, le 10 avril

La fête des Patriotes, le 22 mai

La fête Nationale, le 23 juin

La fête du Canada, le 30 juin

La fête du Travail, le 4 septembre

Le jour de l'Action de grâces, le 9 octobre

Les fêtes de fin d'année, soit du 25 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclusivement.

Que les services de la bibliothèque municipale soient ouverts à la population le samedi saint 8 avril, selon l'horaire régulier.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.12.292

RÉSOLUTION - RADIATION DE FACTURES DIVERSES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Macaza a dans sa liste de comptes à recevoir, des sommes dues et impayées des années 2009 à 2014 ayant trait à de la facturation diverse tel qu'il apparaît dans la liste des créances irrécouvrables datée du 19 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes sont considérées irrécouvrables;

Il est proposé par la conseillère madame Marie Ségleski
Et résolu à l'unanimité

QUE soient radiées les factures diverses décrites dans la liste des créances irrécouvrables datée du 19 décembre 2022 pour un montant total de 476.57 \$.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

DÉPÔT - REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS

Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu de dons ou marques d'hospitalité, qui ne sont pas de nature purement privée ou interdit par le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

La greffière-trésorière par intérim mentionne donc qu'il n'y a eu aucune déclaration à ce registre tenu en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

2022.12.293

RÉSOLUTION - INSCRIPTION AU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT le programme de subvention pour les emplois d'été, soit Emplois d'été Canada, offert par Service Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité favorise l'implication des jeunes dans le milieu et la rétention des jeunes dans la Municipalité de La Macaza;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité adhère aux préoccupations nationales en matière d'emploi et souhaite répondre aux besoins locaux, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement;

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

DE FAIRE une demande de subvention, dans le cadre du programme Emplois d'été Canada, à Service Canada, pour l'été 2023, pour les postes suivants :

- Ouvrier.ère saisonnier.ère aux travaux publics X2
- Ouvrier.ère en horticulture

QUE la directrice générale adjointe par intérim, Madame Karine Paquette, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de La Macaza, la demande de subvention ainsi que tous les documents se rattachant à cette demande.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2021.12.294

RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit renouveler son adhésion pour l'année 2023 en payant la cotisation établie par l'UMQ ;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

DE RENOUELLER l'adhésion de la Municipalité de La Macaza à l'UMQ pour l'année 2023 au montant de 639.54 \$ plus les taxes applicables.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Vicki Emard, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense qui sera imputée au compte, *Cotisations, associations et abonnements* portant le numéro de folio 02-130-00-494.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.12.295

RÉSOLUTION – AUTORISATION AUX PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À SIGNER ET AUTORISER LES CONSTATS D'INFRACTION EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES SYSTÈMES D'ALARME ÉMIS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

ATTENDU QUE le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution **MRC-CC-14786-10-21**, a mandaté la firme Dunton Rainville, avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le **31 décembre 2023** ;

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser **Me Jade Milette, Me Pierre-Alexandre Brière et Me David Couturier** de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la Municipalité de La Macaza en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité ;

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise **Me Pierre-Alexandre Brière, Me Jade Milette et Me David Couturier** de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la Municipalité de La Macaza faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

TRAVAUX PUBLICS

2022.12.296

RÉSOLUTION – PERMIS DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise de routes entretenues par le MTQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du MTQ pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le MTQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2023 et qu'elle autorise M. Benjamin Hoff, contremaître au service des travaux publics, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$, puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

QUE la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.12.297

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE DEUX PAIEMENTS À L'ENTREPRISE INTERCHANTIERS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-CHAUD EST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat pour la réfection du chemin du Lac-Chaud Est à l'entreprise Interchantiers par la résolution numéro 2022.04.110;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu de procéder à des décomptes progressifs pour les paiements à l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE la Firme HKR consultation ingénierie appliquée a vérifié les quantités et recommande les paiements numéro 7_R1 et 8;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 2022-167 décrétant des travaux de réfection du chemin du Lac Chaud Est phase 1 et un emprunt au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.01.30;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une aide financière maximale de 7 066 686 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement pour la réfection du chemin du Lac-Chaud Est;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une demande de mise en place d'un financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.05.122;

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER deux paiements à l'entreprise Interchantiers pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est aux montants de 242 337.14 \$ et de 297 907.65 \$, incluant les taxes applicables, sur réception de la quittance pour Les Transporteurs en Vrac Secteur Labelle 07 Inc.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.12.298

RÉSOLUTION – AUTORISATION D'UN PAIEMENT À LA FIRME HKR CONSULTATION INGÉNIERIE APPLIQUÉE POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-CHAUD EST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat pour la surveillance des travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est à la Firme HKR consultation ingénierie appliquée par résolution numéro 2022.04.111;

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QU'il est prévu de procéder à des décomptes progressifs pour les paiements à la firme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 2022-167 décrétant des travaux de réfection du chemin du Lac Chaud Est phase 1 et un emprunt au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.01.30;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une aide financière maximale de 7 066 686 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement pour la réfection du chemin du Lac-Chaud Est;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une demande de mise en place d'un financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.05.122;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un paiement à la Firme HKR consultation ingénierie appliquée pour la surveillance des travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est de 16 940.14 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022.12.299

RÉSOLUTION – AUTORISATION D'UN PAIEMENT AU GROUPE ABS POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX DE LA RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-CHAUD EST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat pour le contrôle des matériaux pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est à la Firme Groupe ABS par résolution numéro 2022.02.41 faisant suite à un appel d'offres public regroupé auprès de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu de procéder à des décomptes progressifs pour les paiements à la firme;

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un paiement à la Firme Groupe ABS pour le contrôle des matériaux des travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est de 29 636.26 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

2022.12.300

RÉSOLUTION – AUTORISATION DU PAIEMENT À LAFORGE ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE Laforge environnement a effectué des analyses d'eau au lac Chaud en lien avec les travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est;

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement à Laforge environnement au montant de 4 605.07 \$ incluant les taxes applicables.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Vicki Emard, Directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au folio 22-63000-710.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2022.12.301

RÉSOLUTION – CORRECTION DE LA RÉSOLUTION POUR L'EMBAUCHE DE M. YVES BEAULIEU AU POSTE DE JOURNALIER CHAUFFEUR OPÉRATEUR SAISONNIER TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2022.10.256 confirme l'embauche de M. Yves Beaulieu au poste de journalier chauffeur opérateur saisonnier;

CONSIDÉRANT la résolution aurait dû lire journalier chauffeur opérateur saisonnier temporaire;

Il est proposé par la conseillère madame Marie Ségleski
Et résolu à l'unanimité

DE CORRIGER le poste de M. Yves Beaulieu comme journalier-chauffeur-opérateur saisonnier temporaire, le tout en respecte de la présente convention collective.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2022.12.302

RÉSOLUTION - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

ATTENDU QUE la Municipalité de La Macaza a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 24,860.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

Vicki Emard
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LOISIRS ET CULTURE

BIBLIOTHÈQUE

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2022.12.303

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022.183 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXATION FONCIÈRE ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault
Et résolu à la majorité

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

D'ADOPTER le règlement 2022.183 décrétant les taux variés de taxation foncière et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2023.

L'article 8.4 a été ajouté au règlement 2022.183 depuis le dépôt du projet de règlement déposé le 14 décembre 2022.

Le règlement 2022.183 est reproduit dans le livre des règlements de la Municipalité.

TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

2022.12.304

RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère madame Marie Ségleski

Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 19h20

ADOPTÉE

LE MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Yves Bélanger

Vicki Emard